

PETR du Pays de la Déodat  
**Conseil Syndical du 8 avril 2019**  
**PROCES VERBAL**

REÇU LE :  
11 AVR. 2019  
SOUS-PREFECTURE de  
SAINT-DIE des VOSGES

## INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 21h00

**Elus votant présents :**

**Messieurs** Yves BONJEAN, Lucien DEBLAY, Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Jean-Louis MENTREL, Pascal MOHR et Patrick ZANCHETTA

**Excusés :**

**Titulaires et suppléants :**

**Messieurs** Patrice FÈVE, Jean-Luc BEVERINA

**Invités d'honneur :**

**Messieurs** Gérard CHERPION, Député des Vosges et David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges

**Madame** Sylvie SIFFERMANN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Dié des Vosges

*8 membres titulaires au Conseil Syndical – 8 élus votants sont présents*

Monsieur Pascal MOHR est nommé Secrétaire de séance.

1

### **Délibération n°20190408/001: SCENARIO RETENU POUR LA FUSION DES 2 PETR**

Le **Président** rappelle les 3 scénarii proposés par KPMG lors de la conférence des maires qui a eu lieu ce même jour :

1/scénario « à la carte » (maintien des compétences sur leur périmètre actuel de réalisation. Possibilité de déploiement sur un périmètre élargi à moyen terme)

2/ scénario « intégré » (nivellement des compétences vers le haut)

3/ scénario « tronc commun » (rétrocession aux EPCI ou communes de toutes les compétences qui ne sont pas aujourd'hui partagées)

**Il est proposé au Conseil Syndical :**

**DE VALIDER** le scénario 1 « à la carte » présenté par KPMG comme le scénario le plus adéquate à la fusion des deux PETR.

Une fois le scénario validé par les deux PETR, KPMG pourra évaluer des impacts financiers et organisationnels associés au scénario retenu.


**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

La séance est levée à 21h15.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 9 avril 2019

Le Secrétaire de séance, Pascal MOHR



Le Président du PETR, Guy DROCCHI

